



## Aménagement du ruisseau de la Jugeraie dans la traversée du bourg de Sainte Maure de Touraine

Au printemps 2013, Le syndicat de la Manse a réalisé des travaux de suppression des chutes d'eau sur le ruisseau de la Jugeraie. En effet, elles provoquaient le blocage des sédiments \* et empêchaient les poissons de circuler librement pour effectuer leur cycle de vie \*\*.

Cette opération s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de la qualité des eaux de la Manse et de ses affluents sur tout son bassin versant. Elle est issue d'un diagnostic précis, réalisé par à un cabinet spécialisé, qui a recensé toutes les chutes d'eau qui altèrent le bon fonctionnement de ce tronçon de rivière.

Cet aménagement, qui répond aux exigences de la loi sur l'eau, est validé et financé par le syndicat de la Manse et les partenaires ci-dessous.



\* les sédiments doivent descendre les cours d'eau pour éviter les phénomènes d'envasement/d'ensablement

\*\* certains poissons ont besoin de zones de reproduction spécifiques qui sont distants de leurs zones de vie habituelle. La rupture entre ces deux milieux condamne leur développement. A long terme, certaines espèces se raréfient



**La pose de quelques granulats \*\*\* une dizaine de mètres en aval a rehaussé le niveau d'eau et estompé la chute d'eau (photo de gauche : seuil cimenté de 20 cm de hauteur - sous le pont de la rue de Loches). Les poissons peuvent à présent remonter le ruisseau.**

*\*\*\* les granulats utilisés sont des cailloux de carrières ou de champs. Ils servent à réaménager les cours d'eau d'une manière « naturelle »*



**Ce site contenait des blocs de béton dans le lit et un parking menacait de s'effondrer (derrière les blocs béton sur la photo de gauche). Les travaux ont consisté à :**

- évacuer ces blocs pour faciliter l'écoulement des eaux**
- protéger le parking par la mise en place de gros blocs d'enrochements (financement par le propriétaire Val Touraine Habitat)**



**La flèche rouge montre l'évolution de l'érosion de la berge en 40 ans : 120 cm soit 3 cm par an. La structure béton a été évacuée avant qu'elle ne tombe dans le lit de la rivière et l'obstrue.**



**Ce seuil bétonné, de 40 cm de hauteur, contient un réseau d'eaux usées. Il n'était donc pas possible de le casser. La pose de 30 m<sup>3</sup> de granulats, sur une vingtaine de mètres en aval, a rehaussé le niveau d'eau et estompé la chute d'eau. Les poissons peuvent désormais remonter le cours d'eau.**



**Les sédiments situés au droit du lavoir de la Robinerie ont été déplacés en aval de ce dernier (flèche rouge). Cette opération permet :**

- **de retrouver un lavoir propre**
- **de maintenir la bonne circulation des sédiments**
- **de respecter la loi sur l'eau.**